
**RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT EN VUE DE
L'APPROBATION DES COMPTES CLOS LE 31 MARS 2018**

Le présent rapport est établi, conformément à la loi et aux statuts, d'une part afin de vous exposer l'activité de la société OFFICIIS PARIS OUEST 1 (la "**Société**") au cours de l'exercice clos le 31 mars 2018, les résultats de cette activité, les progrès réalisés, les difficultés rencontrées, l'évolution prévisible de la situation de la Société et ses perspectives d'avenir, les événements importants survenus depuis la date de la clôture de l'exercice et les activités de la Société en matière de recherche et de développement ; d'autre part pour soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice et l'affectation des résultats qui ressortent de ces comptes.

Tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

LE PRESIDENT



1. ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

L'exercice clos au 31 mars 2018 a été marqué principalement par les faits suivants :

1.1 Gestion du patrimoine immobilier

La Société est propriétaire de 2 immeubles de bureaux, situés boulevard du Parc, 92200 Neuilly-sur-Seine.

Les principales caractéristiques de ce patrimoine sont :

Immeuble	Localisation	Date d'acquisition	Année de construction	Année de rénovation	Principal locataire	Loyers annualisés (K€) (1)	Valeur d'expertise 31.03.2018 (droits inclus) (K€)	Valeur d'expertise 31.03.2017 (droits inclus) (K€)	Rendement locatif (%) (2)	Surface de bureaux louable (m ²)	Archives et locaux techniques louables (m ²)	Surface utile louable (m ²)	Parkings	Vacance (m ²)	Taux de vacance physique (%) (3)
Newtime	Neuilly-sur-Seine	01.07.2002	1971	2014	Orangina	7 846	177 790	154 390	4,4%	15 472	200	15 672	446	3 616	23,1%
Think	Neuilly-sur-Seine	01.07.2002	1976	2017	Mc Cann	3 341	63 900	33 250	N/A	6 648	23	6 671	174	6 671	100,0%
TOTAL						11 187	241 690	187 640	4,6%	22 120	223	22 343	620	10 287	46,0%

1.1.1 Immeuble Newtime

Durant l'exercice 2017/2018, 2 nouveaux baux ont été signés sur l'immeuble Newtime. Ils représentent une surface locative d'environ 4 130 m² et un revenu locatif annuel de 2 105 K€. Les franchises de loyer sont comprises entre 23 et 30 mois (pour une période ferme de prise à bail de 6 années).

1.1.2 Immeuble Think

La réception définitive des travaux de rénovation de l'immeuble Think a eu lieu à la fin du premier trimestre 2018.

Durant l'exercice 2017/2018, 1 nouveau bail a été signé sur l'immeuble Think. Il représente une surface locative d'environ 6 671 m² et un revenu locatif annuel de 3 340 K€. La franchise de loyer est de 30 mois (pour une période ferme de prise à bail de 9 années).

1.1.3 Valorisation des actifs

Au 31 mars 2018, l'expert indépendant JLL en charge de la valorisation du patrimoine a évalué les immeubles Newtime et Think respectivement à 174,6 M€ et 62,8 M€ (contre 151,7 M€ et 32,7 M€ au 31 mars 2017).

Cette évolution d'environ 29% reflète l'amélioration du taux d'occupation, l'augmentation des valeurs locatives de marché, la baisse des taux de rendement de l'investissement immobilier et les investissements réalisés dans les immeubles.

1.2 Gestion financière

1.2.1 Prêt participatif d'Officiis Properties

En date du 24 avril 2012, la Société a contracté un emprunt auprès de la société Züblin Immobilien Holding AG (contrat amendé le 14 décembre 2012 puis le 7 mai 2013) afin d'assurer le financement de la rénovation de l'immeuble Newtime.

Cet emprunt a été repris par Officiis Properties, l'associé unique de la Société (ci-après « **OFFP** » ou l'« **Associé Unique** ») en date du 2 février 2015. Il a été tiré au fur et à mesure des besoins en financement de ladite rénovation, et il présente les caractéristiques suivantes :

- La rémunération est de 11 % ;
- Les intérêts de l'emprunt participatif sont capitalisés tous les trimestres au bout de 12 mois ;
- L'échéance initiale de l'emprunt était le 15 juillet 2017 ;
- Participation du prêteur à une éventuelle plus-value sur l'immeuble. Le pourcentage de participation est fonction des contributions financières initiales respectives de Züblin Immobilien Holding AG et du groupe Officiis Properties en France à l'ensemble du projet de rénovation de l'immeuble Newtime.

Une enveloppe de 48 M€ a été initialement mise à disposition de la Société, elle a été entièrement utilisée.

Cet emprunt a été prorogé jusqu'au 31 juillet 2020 et son taux d'intérêts annuel a été porté de 11% à 14 % à compter du 16 juillet 2017.

L'encours de ce prêt au 31 mars 2018 est de 69,2 M€ (y compris les intérêts capitalisés), les intérêts courus sont de 8,7 M€.

1.2.2 Emprunts bancaires

En date du 30 septembre 2016, la Société et OFFP ont conclu avec la banque Helaba un avenant au prêt hypothécaire de 132,2 M€ aux termes duquel, la ligne de crédit de 6 M€ prévue pour financer une partie du budget de rénovation de l'immeuble Think a été augmentée de 6 M€ et donc portée à 12 M€. Les autres termes et conditions du prêt sont restés inchangés. Au 31 mars 2018, la Société a utilisé cette ligne de crédit à hauteur de 8 480 000 €.

1.2.3 Engagements pris au titre des emprunts bancaires

Tous les immeubles sont hypothéqués à titre de sûreté et garantie du remboursement des prêts contractés.

Ont été données en garantie, au profit des banques toutes les créances actuelles ou futures résultant des baux intervenus ou des baux à intervenir sur tous les immeubles.

Ont également été données en garantie, au profit des banques, les créances qui seraient détenues à l'encontre des compagnies d'assurance assurant les actifs immobiliers au titre des « dommages, périls et perte de loyers ».

Enfin, les comptes de fonctionnement des immeubles ouverts dans les livres des banques ont été nantis à leur profit.

L'ensemble des revenus locatifs ou autres produits directement liés à l'exploitation des immeubles sont alloués en priorité au remboursement de toutes les sommes dues aux prêteurs.

Dans le cadre de l'emprunt hypothécaire contracté avec la banque Helaba, la Société a pris divers engagements usuels, notamment en matière d'information de la banque prêteuse et de

respect des ratios financiers. Le tableau ci-dessous présente les ratios financiers que doit respecter la Société au titre de ces engagements.

Ratios financiers	A partir de la mise en place du Crédit	Dès que les Conditions minimum locatives sont atteintes (1)	Au 31 juillet 2018	A maturité et au-delà pour prorogation
Loan to Value (LTV)	< ou = à 65%	< ou = à 50%	-	
Interest Coverage Ratio (ICR) ¹	-	-	> ou = 150%	> ou = 250%
Rendement (2)	-	-	5%	8%

(1) Les conditions locatives minimum sont atteintes dès lors que les immeubles financés sont occupés à plus de 70% et que les baux portant sur une surface supérieure à 1 000m² sont conclus pour une durée ferme minimum de 6 ans.

(2) Le « Rendement » correspond au rapport des revenus disponibles des immeubles financés à l'encours du financement

En cas de cession de l'un des actifs financés par Helaba et aussi longtemps que les Conditions minimum locatives ne seront pas atteintes ou respectées, la Société s'est engagée à rembourser le crédit à hauteur du plus élevé de (i) 100% du produit net de cession et (ii) 130% du montant de crédit alloué à l'immeuble cédé, soit 59,4 M€ pour Newtime et 10,3 M€ (+12 M€ de tranche travaux une fois celle-ci tirée) pour Think.

Dès lors que les Conditions minimum locatives seront respectées, la Société s'est engagée à rembourser le crédit à hauteur de cent quinze pour cent (115 %) du montant de crédit alloué à l'immeuble cédé.

Par ailleurs, la Société a pris l'engagement de rembourser l'emprunt souscrit auprès d'Helaba en cas de changement de contrôle.

Au 31 mars 2018, la Société respecte tous les engagements pris aux termes de cet emprunt hypothécaire.

1.3 Autres évènements significatifs

1.3.1 Augmentation de capital

Par décision de l'Associé Unique en date du 30 mars 2018, le capital social de la Société a été augmenté de 45 687 368,25 € par augmentation de la valeur nominale des actions à 460,15 € en conséquence de la capitalisation d'une créance liquide et exigible de l'Associé Unique sur la Société.

1.3.2 Réduction du capital

Par décision de l'Associé Unique en date du 30 mars 2018, le capital social de la Société a été diminué de 71 496 105,30 € par diminution de la valeur nominale des actions à 54,45 € en conséquence de l'imputation des pertes en report à nouveau.

1.3.3 Restructuration des fonds propres de la Société

Les opérations d'augmentation et de réduction du capital réalisées en date du 30 mars 2018 ont permis à la Société de reconstituer ses fonds propres qui étaient inférieur à la moitié de son capital social depuis 2 années.

1.3.4 Litige avec la société Guy Dauphin Environnement (« GDE »)

En date du 4 mai 2017, GDE a assigné la Société devant le tribunal de Nanterre, au motif que cette dernière aurait refusé de signer un bail pour la location de bureaux dans l'immeuble Newtime. GDE réclame l'indemnisation d'un préjudice qu'elle estime à 620 K€. La Société estime quant à elle, que GDE n'a pas respecté son devoir d'information précontractuel prévu par l'article 1112-1 du Code civil et l'ordonnance du 10 février 2016, en omettant de signaler l'existence de procédures judiciaires significatives à son encontre, que la Société a découverte fortuitement juste avant que le projet de bail ne soit présenté à l'Associé Unique pour approbation. Le procès devrait durer entre 12 et 18 mois hors appel.

2. PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des documents comptables sont conformes à la réglementation en vigueur et n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice antérieur, si ce n'est par application de nouvelles dispositions légales ou réglementaires à l'exception, à l'exception de la méthode de comptabilisation de la participation financière de la Société aux travaux d'aménagement des locataires. Cette participation financière est constatée en charges constatées d'avance et amortie sur la durée ferme du bail.

Votre commissaire aux comptes relate dans son rapport général, l'accomplissement de sa mission.

2.1 Analyse du résultat et du bilan d'Officiis Properties Paris Ouest 1

2.1.1 Compte de résultat

Le compte de résultat d'Officiis Properties Paris Ouest 1 se présente comme suit :

En K€	31.03.18	31.03.17	Variation %
Produits d'exploitation	3 994,5	6 945,3	-42,49%
Charges d'exploitation	- 8 618,2	- 9 669,5	-10,87%
Résultat d'exploitation	- 4 623,7	- 2 724,2	-69,73%
Produits financiers	-	-	
Charges financières	- 12 358,9	- 9 664,8	27,88%
Résultat financier	- 12 358,9	- 9 664,8	-27,88%
Résultat courant avant impôts	- 16 982,6	- 12 389,0	-37,08%
Résultat exceptionnel	2,9	- 870,7	100,33%
Perte	- 16 979,7	- 13 259,7	-28,06%

2.1.1.1 *Produits d'exploitation*

Les Produits d'exploitation d'un montant de 4,0 M€ sont constitués de revenus locatifs pour 3,8 M€ et d'autres produits correspondant principalement à des provisions pour redevances de charges pour 0,2 M€.

2.1.1.2 *Charges d'exploitation*

Les charges d'exploitation s'élèvent à 8.618 K€

Elles se décomposent comme suit :

Dotations aux amortissements	4.320 K€
Taxes	1.050 K€
Autres charges et honoraires	3.248 K€

En sus des charges d'exploitation des immeubles (1.809 K€), les autres charges et honoraires incluent la quote-part de participation financière aux travaux d'aménagement des locataires afférente à l'exercice (203 K€), les honoraires d'asset management et de gestion administrative qui ont été payés à Scaprim Asset Management (797 K€), les honoraires payés à Scaprim REIM (32 K€), les honoraires de commercialisation pour les surfaces louées (205 K€), des frais d'actes et honoraires (58 K€), les honoraires du cabinet d'expertise comptable (25 K€), les honoraires des commissaires aux comptes (9 K€), des frais de marketing (12 K€), des commissions bancaires et frais d'émission d'emprunts (93 K€) honoraires et frais divers (7 K€).

2.1.1.3 Résultat financier

Le résultat financier s'établit à -12.359 K€ au 31 mars 2018 et est principalement composé d'intérêts et charges assimilées à hauteur de 12.243 K€.

Ces Intérêts et charges financières correspondent principalement :

- Aux intérêts sur les emprunts hypothécaires contractés auprès de la banque Helaba pour le financement des biens immobiliers détenus par la Société (1.267 K€) ;
- Aux intérêts sur l'emprunt participatif contracté pour financer le projet de rénovation Newtime (8.684 K€) ;
- Aux intérêts sur les avances d'associés consenties par Officiis Properties (1.706 K€)
- Aux intérêts sur les swaps de couverture des emprunts hypothécaires (577 K€)
- A la réévaluation à la valeur de marché de la prime du cap de taux (9 K€).

2.1.2 Bilan

Le bilan d'Officiis Properties Paris Ouest 1 au 31 mars 2018 se présente comme suit :

ACTIF	(K€)	PASSIF	(K€)
Immeubles, installations	158 914	Capital	9 596
Immobilisations financières		Ecart de réévaluation	15 379
		Réserves	821
Actif Immobilisé	158 914	Report à nouveau	- 1
		Résultat de l'exercice	- 16 980
		Total des Fonds propres	8 816
Créances clients	611	Emprunts bancaires	78 452
Autres créances	1 551	Autres dettes financières	78 592
		Fournisseurs	1 355
		Dettes fiscales et sociales	306
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-
Disponibilités	4 352	Autres dettes	215
Charges constatées avance	1 988	Produits constatés d'avance	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	321		
TOTAL	167 737	TOTAL	167 737

2.1.2.1 Fonds propres

Les fonds propres d'Officiis Properties Paris Ouest 1 sont positifs de 8 816 K€ au 31 mars 2018. Ils étaient négatifs de 19 982 K€ à la fin de l'exercice précédent. Les fonds propres de la société ont été reconstitués en date du 30 mars 2018. Se référer aux paragraphes §1.3.1 à §1.3.3.

2.1.2.2 Immeubles

La valeur de 158 914 K€ correspond à la valeur brute des biens immobiliers, du matériel, installations et immobilisations en cours diminuée des amortissements de l'exercice.

2.1.2.3 Autres créances

Le montant de 1 551 K€ comprend notamment :

- Les appels de fonds en cours du property manager (535 K€)
- Diverses créances de TVA (943 K€)
- Diverses créances sur des fournisseurs et des débiteurs divers (73 K€)

2.1.2.4 Charges constatées d'avance

Il s'agit de la quote-part afférente à l'exercice ouvert au 1^{er} avril 2018 et clos au 31 mars 2019 des frais, charges, honoraires, assurances, etc. déjà réglés au 31 mars 2018 (1 137 K€) ainsi que la quote-part non amortie de la participation financière de la Société aux travaux d'aménagement des locataires (851 K€).

2.1.2.5 Charges à répartir

Il s'agit des frais d'émission de l'emprunt hypothécaire qui sont étalés sur la durée des prêts concernés. A la clôture de l'exercice, ils s'élèvent à 321 K€.

2.1.2.6 Emprunts bancaires

Le montant de 78 452 K€ correspond (i) au capital restant dû de l'emprunt contracté auprès de la banque Helaba (69 700 K€), (ii) aux tirages effectués sur la ligne de crédit consentie par Helaba pour la rénovation de l'immeuble Think (8 480 K€) et (iii) aux intérêts courus correspondants (272 K€).

2.1.2.7 Autres dettes financières

Le montant global de 78 592 K€, correspond principalement au prêt participatif consenti par Officiis Properties (69 210 K€ en principal et 8 684 K€ d'intérêts courus) et aux dépôts de garantie reçus des locataires (644 K€).

2.1.2.8 Dettes fiscales et sociales

Pour l'essentiel, elles correspondent aux charges à payer relatives aux taxes foncières 2018 des immeubles Think et Newtime.

2.1.2.9 Echéance des dettes fournisseurs et des créances clients

L'Echéancier des dettes fournisseurs et des créances clients se présente comme suit au 31 mars 2018 :

Article D.441.1-1er : factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441.1-2e : factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu													
0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)								
(A) Tranches de retard de paiement																			
Nombre de factures concernées	8					1													
Montant total des factures concernées (TTC)	13 046	6 163	0	281	19 488	0	0	121 129	2 259		123 388								
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%				2,4%	0,0%	2,5%								
Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice																			
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées																			
Nombre de factures exclues																			
Montant total des factures exclues (HT)																			
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L441-6 ou article L443-1 du code de commerce)																			
Délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement						Délai de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement													
<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels <input type="checkbox"/> Délais Légaux						<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels <input type="checkbox"/> Délais Légaux													
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nbre jours</th> <th>Commentaires</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>						Nbre jours	Commentaires			<table border="1"> <thead> <tr> <th>Nbre jours</th> <th>Commentaires</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>						Nbre jours	Commentaires		
Nbre jours	Commentaires																		
Nbre jours	Commentaires																		

Par souci de représentativité de l'information donnée, le montant des factures reçues non réglées présenté dans le tableau ci-dessus ne comprend pas le montant des comptes « factures non parvenues » représentant 1 336 K€ au 31 mars 2018. En additionnant ce montant au total présenté dans le tableau, on retrouve la somme du poste « Dettes fournisseurs et comptes rattachés » du bilan passif, soit 1 355 K€ au 31 mars 2018.

De la même manière, le montant des factures émises non réglées indiqué dans le tableau ne comprend pas le montant des comptes « factures à établir » représentant 488 K€ au 31 mars 2018. En additionnant ce montant au total présenté dans le tableau, on retrouve le montant du poste « Clients et comptes rattachés » du bilan actif, soit 611 K€ au 31 mars 2018.

3. ENGAGEMENTS PRIS ET GARANTIES CONSENTIES AU TITRE DES FINANCEMENTS

Voir paragraphe 1.2.4 Engagements pris au titre des emprunts bancaires ci-avant.

4. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE 31 MARS 2018

4.1 Signature d'un bail

Le 2 juillet 2018, un nouveau bail a été signé sur l'immeuble Newtime portant sur environ 905 m² et 0,4 M€ de loyers bruts annuels.

4.2 Signature de promesse de vente

En date du 12 juillet 2018, l'Associé Unique a autorisé la conclusion d'une promesse synallagmatique de vente de l'immeuble Think à un investisseur. La juste valeur de l'immeubles Think dans les comptes consolidés d'OFP arrêtés au 31 mars 2018 (63 M€) est cohérente avec les termes de cette promesse de vente. La Société anticipe que la vente de l'immeuble Think devrait intervenir au 4ème trimestre de l'année 2018.

5. PERSPECTIVES D'AVENIR

A l'issue de la réalisation de la vente de l'immeuble Think, la société entend employer le produit de cession au remboursement de ses dettes hypothécaires existantes.

Dans un contexte de marché qui est favorable, la société va poursuivre la commercialisation des derniers espaces vacants dans l'immeuble Newtime et sa cession.

6. ACTIVITES DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La Société n'a entrepris aucun programme de recherche ni de développement au cours de l'exercice écoulé.

7. PRISES DE PARTICIPATION ET DE CONTROLE, SOCIETES CONTROLEES

La Société n'a pris aucune participation ni aucun contrôle dans une autre société ayant son siège social en France au cours de l'exercice écoulé.

8. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA REPARTITION DU CAPITAL DE LA SOCIETE

8.1 Actions d'autocontrôle

La Société ne contrôle pas (directement ou indirectement) de société. Il n'existe pas d'actions d'autocontrôle.

8.2 Participations croisées

La Société ne détient aucune participation dans une société par actions détenant elle-même une fraction du capital de la Société supérieur à 10 %. Il n'y a pas de participations croisées.

9. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX ACQUISITIONS D' ACTIONS DE LA SOCIETE FAITES AU BENEFICE DES SALARIES

La Société n'emploie aucun salarié.

La Société n'a procédé à aucun rachat de ses propres actions pour les attribuer à des salariés, et ce ni dans le cadre d'éventuelle participation de futurs salariés aux résultats de l'entreprise, ni dans le cadre d'options d'achat d'actions.

10. CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 227-10 DU CODE DE COMMERCE :

En application de l'article L. 227-10 du code de commerce, le commissaire aux comptes doit présenter un rapport sur les conventions (autres que celles portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales) intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et son président, l'un des dirigeants, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce.

Par dérogation aux dispositions du premier alinéa de l'article précité, lorsque la Société ne comprend qu'un seul associé, il est seulement fait mention au registre des décisions des conventions intervenues directement ou par personnes interposées entre la Société et son dirigeant.

Il n'y a eu aucune convention telle que décrite ci-dessus conclue durant l'exercice, et aucune des conventions telles que décrites ci-dessus qui avaient été conclues durant un des exercices précédents ne s'est poursuivie durant l'exercice clos au 31 mars 2018.

11. RESULTATS - AFFECTATION DES RESULTATS :

Les comptes de la Société à la clôture de l'exercice font apparaître une perte d'un montant de de -16 979 723,38 € qu'il vous est proposé d'affecter intégralement au poste report à nouveau qui est ainsi porté de -661,15 € à -16 980 384,53 €.

Par ailleurs, je vous informe que la Société n'a pas engagé, au cours de l'exercice écoulé, de dépenses ou charges non déductibles fiscalement telles que visées à l'article 39-4 du code général des impôts.

En outre, il est rappelé, en application de l'article 243 bis du code général des impôts, qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des cinq derniers exercices :

Exercice social clos le :	Nombre d'actions:	Distribution aux associés (en euros) :			Dividende net par action (en euros) :
		Montant total :	Montant éligible à l'abattement de 40 % :	Montant non éligible à l'abattement de 40 % :	
31/03/17	176.229	0	Néant	0	0
31/03/16	176.229	0	Néant	0	0
31/03/15	176.229	0	Néant	0	0
31/03/14	176.229	0	Néant	0	0
31/03/13	114.048	0	Néant	0	0

12. STRUCTURE FINANCIERE DE LA SOCIETE

Les capitaux propres de la Société ont été reconstitués suite aux opérations sur le capital réalisées en date du 30 mars 2018. Se référer aux paragraphes §1.3.1 à 1.3.3.

13. SITUATION DES MANDATS SOCIAUX

Aucun mandat de président ou de directeur général ne vient à expiration.

Les mandats des commissaires aux comptes, titulaire et suppléant ont été nommés lors de l'assemblée générale de l'exercice clos au 31 mars 2013 pour une période de six exercices qui expirera lors de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2019.

LE PRESIDENT